

République Française
 Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20/06/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	54	64

Vote
A la majorité
Pour : 57
Contre : 3
Abstention : 4

L'an 2022, le 20 juin à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 14/06/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 14/06/2022.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BERTAUT Patricia, Mme BRIER Angélique, M. BROUILLAT Laurent, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. CURFS François, Mme DA SILVA Claire, M. DE ALMEIDA Nelçon, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry (arrivée à 19h36), M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, M. GERLOT Jean-François, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, M. LAHAYE José, Mme LASSEAU Annick, Mme LEFRANC Sylvie, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. MARTIN François, M. MAURY Noël, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. ORCIN Frédéric, M. PELIGRI Michel, M. PERRIN François, M. POUZIER Claude, M. QUEUDRET Bernard, M. SANS Bruno, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre, M. ZBINDEN Christophe

Suppléants : M. HEUILLARD Alain de M. BASSON Alain, M. BARBEY Guy de M. BENOIST Jean-Louis, M. GAUTIER Patrick de M. BROCHOT Jean-Claude

Excusés : M. DORBAIS Michel, M. FERREIRA Julien, M. LAJOINIE Patrice, M. MEDRANO Jean-Claude, Mme POUPARD Corinne

Absents ayant donné procuration : M. AGRAPART Jean à Mme CABARTIER Karine, Mme ALINE Frédérique à M. VALENTIN Patrice, Mme GOURIOU Émilie à M. DUFOUR Olivier, Mme DE SOUSA Karine à M. THUILLIER Jean-François, Mme LEPONT Catherine à M. HEWAK Sacha, M. PROTAT Régis à Mme DENIS Lysiane, Mme ROYER Patricia à M. BATONNET Jean-Luc

Absents : M. BOURBONNEUX Bernard, M. BOURGEOIS Eric, M. CHAMPION Bernard, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, Mme DUPONT Marie-Claude, M. GERLOT Yves, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. JACOPE Yves, M. LEBEGUE Philippe, M. LECOMTE-BACHELIER Valérie, M. LEGLANTIER Vincent, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEMAIRE Camille, Mme MICHEL Chantal, Mme PICOT Amandine, M. PIERRAT Patrick, M. SEGUIN Jean-Baptiste

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MARTIN Bruno

D2022_055 – Harmonisation et évolution des prix de l'eau et de l'assainissement – Vote des nouveaux tarifs 2022 et 2023

A la création de la CCSSOM en 2017, les compétences Eau et Assainissement gérées en régie ou en délégation présentaient une disparité tarifaire importante entre les communes de notre territoire.

Depuis lors, les élus ont souhaité procéder à une harmonisation des tarifs par souci d'équité, et pour se conformer à la loi. Toutefois, les écarts étant tels (allant parfois du simple au double), cet effort ne pouvait être que lissé dans le temps.

Par ailleurs, l'état de nos réseaux et équipements a impliqué une programmation d'investissement pluriannuelle conséquente et augmentée du fait des obligations réglementaires qui ne cessent de s'intensifier dans ces domaines.

Malgré un taux important du subventionnement de l'agence de l'eau, le reste à charge pour notre collectivité implique le recours à l'emprunt et nécessairement l'augmentation des ressources propres de ces budgets, à savoir les redevances Eau et Assainissement.

Pour nous accompagner dans cette démarche délicate, nous avons sollicité le cabinet Bert Consultant qui nous a permis d'envisager tous les scénarios possibles en tenant compte de nos contraintes et perspectives tant dans l'objectif d'harmonisation que d'augmentation des tarifs des deux services.

Les possibilités envisagées pour la convergence et l'évolution tarifaires sont :

- Une durée de 10 ans sans limitation du taux annuel de recours à l'emprunt (scenario initial 10 ans),
- Une durée de 10 ans avec un taux annuel de recours à l'emprunt inférieur ou égal à 50% sur la durée de la période d'étude (scenario alternatif 10 ans),
- Une durée de 8 ans sans limitation du taux annuel de recours à l'emprunt (scenario initial 8 ans),
- Une durée de 8 ans avec un taux annuel de recours à l'emprunt inférieur ou égal à 50% sur la durée de la période d'étude (scenario alternatif 8 ans),

Par délibération n° D2022-035 en date du 23 mai 2022, le Conseil Communautaire a fait le choix d'harmoniser et de faire évoluer les prix de l'Eau et de l'Assainissement sur une période de 8 ans en se limitant au taux de 50% de recours à l'emprunt.

Compte tenu de cette décision, Il convient de voter les tarifs pour les deux services. Les tableaux ci-dessous présentent les montant des parts fixes et variables de la CCSSOM en fonction des dates d'application (qui correspondent aux dates de facturation).

EAU POTABLE :

<i>Part Fixe HT de la Collectivité</i>						
<u>Territoire</u>	<u>Communes concernées</u>	<u>Diamètres compteurs</u>	2022	Date d'application	2023	Date d'application
Bouchy Saint Genest	Bouchy Saint Genest	diam 12-15	17,6700 €	Tarif actuel	26,8385 €	01/04/2023
		diam 20	22,2000 €	Tarif actuel	30,8023 €	01/04/2023
		diam 30	43,9400 €	Tarif actuel	49,8248 €	01/04/2023
		diam 40	47,6900 €	Tarif actuel	53,1060 €	01/04/2023
		diam 100-150	66,6100 €	Tarif actuel	69,6610 €	01/04/2023
Les Essarts le Vicomte	Les Essarts le Vicomte	Tous diamètres	60,0800 €	Tarif actuel	63,9473 €	01/04/2023
La Forestière	La Forestière	Tous diamètres	102,8600 €	Tarif actuel	101,3798 €	01/04/2023
Nesle La Reposte	Nesle La Reposte	Tous diamètres	22,5000 €	Tarif actuel	31,0648 €	01/04/2023
Ex SIAEP Brie la Champenoise	Villeneuve la Lionne - Joiselle - Reveillon - Neuvy	Tous diamètres	57,6800 €	Tarif actuel	61,8473 €	01/04/2023
Ex Régie du Pays d'Anglure	Allemanche - Anglure - Bagneux - Baudement - Clesles - Granges sur Aube - La Chapelle Lasson - Marsangis - Saint Just Sauvage - Saint Quentin le Verger - Saron sur Aube - Marcilly sur Seine - La Celle sous Chantemerle - Potangis - Villiers aux Corneilles - Fontaine Deis - Conflans sur Seine - Esclavolles Lurey - Vouarces	Tous diamètres	51,0000 €	Tarif actuel	56,0023 €	01/01/2023
Sézanne	Sézanne	diam 12/15	57,1200 €	Tarif actuel	61,3573 €	01/09/2023
		diam 20	59,4100 €	Tarif actuel	63,3610 €	01/09/2023
		diam 30	70,8300 €	Tarif actuel	73,3535 €	01/09/2023
		diam 40	93,6800 €	Tarif actuel	93,3473 €	01/09/2023
		diam 60	134,8100 €	Tarif actuel	129,3360 €	01/09/2023
		diam 80	174,7900 €	Tarif actuel	164,3185 €	01/09/2023
diam 100-150	306,1700 €	Tarif actuel	279,2760 €	01/09/2023		
Saudoy	Saudoy	Tous diamètres	49,7400 €	Tarif actuel	54,8998 €	01/09/2023
Chantemerle	Chantemerle	Tous diamètres	10,0000 €	Tarif actuel	20,1273 €	01/04/2023
Courgivaux	Courgivaux	Tous diamètres	106,5000 €	Tarif actuel	104,5648 €	01/04/2023
Châtillon sur Morin	Châtillon sur Morin	Tous diamètres	38,3800 €	Tarif actuel	44,9598 €	01/04/2023
Ex SIDEP Gaye	Gaye - Chichey - Queudes - Villeneuve Saint Vistre - Saint Remy sous Broys	Tous diamètres	57,9100 €	Tarif actuel	62,0485 €	01/09/2023
Escardes	Escardes	Tous diamètres	58,3400 €	Tarif actuel	62,4248 €	01/04/2023
Ex SIDEP Grand Morin	Lachy - Broys - Verdey (Mœurs Verdey)	Tous diamètres	55,5900 €	01/09/2022	60,0185 €	01/09/2023
Barbonne Fayel	Barbonne Fayel	Tous diamètres	63,5256 €	01/09/2022	66,9622 €	01/09/2023
Ex SAEP Mondement	Allemant - Broussy le Petit - Linthelles - Linthes - Mondement Montgivroux - Oyes - Péas - Reuves - Saint Loup	Tous diamètres	82,6200 €	01/09/2022	83,6698 €	01/09/2023
Bethon	Bethon	Tous diamètres	61,4200 €	01/09/2022	65,1198 €	01/04/2023
Champguyon	Champguyon	Tous diamètres	109,4600 €	Tarif actuel	107,1548 €	01/04/2023
Le Meix Saint Epoing	Le Meix Saint Epoing	Tous diamètres	3,0400 €	Tarif actuel	64,9273 €	01/04/2023
Montgenost	Montgenost	Tous diamètres	0,0000 €	Tarif actuel	7,1000 €	01/04/2023
Vindey	Vindey	Tous diamètres	0,0000 €	Tarif actuel	0,0000 €	Tarif actuel
Esternay	Esternay	Tous diamètres	0,0000 €	Tarif actuel	5,2869 €	01/04/2023
Saint Bon	Saint Bon	Tous diamètres	0,0000 €	Tarif actuel	0,0000 €	01/04/2023
Ex SIAEP des Essarts les Sézanne	Les Essarts les Sézanne - La Noue - Mœurs Verdey (hors Verdey)	Tous diamètres	25,0000 €	Tarif actuel	25,3750 €	01/04/2023

Part proportionnelle HT de la Collectivité						
Territoire	Communes concernées	Tranches	2022	Date d'application	2023	Date d'application
Bouchy Saint Genest	Bouchy Saint Genest		2,2800 €	Tarif actuel	2,2653 €	01/04/2023
Les Essarts le Vicomte	Les Essarts le Vicomte	0-200m3	1,8905 €	Tarif actuel	1,9245 €	01/04/2023
		> 200m3	1,6449 €	Tarif actuel	1,7096 €	01/04/2023
La Forestière	La Forestière		1,3070 €	Tarif actuel	1,4139 €	01/04/2023
Nesle La Reposte	Nesle La Reposte		0,8800 €	Tarif actuel	1,0403 €	01/04/2023
Ex SIAEP Brie la Champenoise	Villeneuve la Lionne - Joiselle - Reveillon - Neuvy		1,4300 €	Tarif actuel	1,5216 €	01/04/2023
Ex Régie du Pays d'Anglure	Allemanche - Anglure - Bagneux - Baudement - Clesles - Granges sur Aube - La Chapelle Lasson - Marsangis - Saint Just Sauvage - Saint Quentin le Verger - Saron sur Aube - Marcilly sur Seine - La Celle sous Chantemerle - Potangis - Villiers aux Cornelles - Fontaine Deis - Conflans sur Seine - Esclavolles Lurey - Vouarces	0-500	0,9300 €	Tarif actuel	1,0841 €	01/01/2023
		500-1000	0,5200 €	Tarif actuel	0,7253 €	01/01/2023
		>1000	0,3400 €	Tarif actuel	0,5678 €	01/01/2023
Sézanne	Sézanne	0-500m3	1,2250 €	Tarif actuel	1,3422 €	01/09/2023
		501-10000m3	1,0479 €	Tarif actuel	1,1872 €	01/09/2023
		>10000m3	0,5274 €	Tarif actuel	0,7318 €	01/09/2023
Saudoy	Saudoy		2,1900 €	Tarif actuel	2,1866 €	01/09/2023
Chantemerle	Chantemerle		1,0700 €	Tarif actuel	1,2066 €	01/04/2023
Courgivaux	Courgivaux		1,9440 €	Tarif actuel	1,9713 €	01/04/2023
Châtillon sur Morin	Châtillon sur Morin		1,6042 €	Tarif actuel	1,6740 €	01/04/2023
Ex SIDEP Gaye	Gaye - Chichey - Queudes - Villeneuve Saint Vistre - Saint Remy sous Broyes		1,2100 €	Tarif actuel	1,3291 €	01/09/2023
Escardes	Escardes		2,0784 €	Tarif actuel	2,0889 €	01/04/2023
Ex SIDEP Grand Morin	Lachy - Broyes - Verdey (Mœurs Verdey)		1,8187 €	01/09/2022	1,8616 €	01/09/2023
Barbonne Fayel	Barbonne Fayel		1,4191 €	01/09/2022	1,5121 €	01/09/2023
Ex SAEP Mondement	Allemant - Broussy le Petit - Linthelles - Linthes - Mondement Montgivroux - Oyes - Péas - Reuves - Saint Loup		2,2943 €	01/09/2022	2,2778 €	01/09/2023
Bethon	Bethon		1,6548 €	01/09/2022	1,7183 €	01/04/2023
Champguyon	Champguyon		1,6067 €	Tarif actuel	1,6762 €	01/04/2023
Le Meix Saint Epoing	Le Meix Saint Epoing		0,7026 €	Tarif actuel	1,8853 €	01/04/2023
Montgenost	Montgenost		0,3700 €	Tarif actuel	0,4600 €	01/04/2023
Vindey	Vindey		1,2034 €	Tarif actuel	1,2300 €	01/09/2023
Esternay	Esternay		0,4700 €	Tarif actuel	0,6093 €	01/04/2023
Saint Bon	Saint Bon		1,5700 €	Tarif actuel	1,5985 €	01/04/2023
Ex SIAEP des Essarts les Sézanne	Les Essarts les Sézanne - La Noue - Mœurs Verdey (hors Verdey)		1,1800 €	Tarif actuel	1,1977 €	01/04/2023

ASSAINISSEMENT :

Parts proportionnelle et fixe de la collectivité					
Collectivités concernées	En € HT	2022	Date d'application	2023	Date d'application
Ex CCCS	Part fixe	10,3600	Tarif actuel	13,4076	01/09/2023
	Part proportionnelle	1,6114	Tarif actuel	1,6756	01/09/2023
Ex Régie du Pays d'Anglure	Part fixe	43,0000	Tarif actuel	41,9676	01/01/2023
	Part proportionnelle	0,8000	Tarif actuel	0,9612	01/01/2023
Ex CCPC (Bethon, Esternay)	Part fixe	0,0000	Tarif actuel	0,8451	01/04/2023
	Part proportionnelle	0,7550	Tarif actuel	0,8475	01/04/2023

Après avoir entendu l'exposé de M. José LAHAYE, Vice-Président en charge de la politique de l'eau et de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI),


Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'eau potable et de l'assainissement pour l'ensemble des communes de la CCSSOM pour les années 2022 et 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes,
Le Président,



Cyril LAURENT

CYRIL LAURENT
2022.06.29 09:18:11 +0200
Ref:20220627_161716_1-1-O
Signature numérique
le Président